



construction d'un bâtiment sur un terrain agricole

Par **binou72**, le **23/01/2011** à **16:05**

Bonjour,

Je viens d'hériter d'un terrain, de 2260 m² non constructible sur lequel est construit une petite maison de 40m². Construction effectuée en 1987. J'ai un document officiel de la mairie, datant de 1989, qui demande à l'ancien propriétaire de stopper la construction (car hors réglementation) mais qui précise "qu'il ne le met pas dans l'obligation de démolir le bâtiment". Je cherche donc à savoir comment faire pour poursuivre la construction légalement. On me dit qu'il faut attendre 30 ans à partir de la date de construction, pour que la mairie ne puisse plus me faire écrouler. Une autre information me parle de 10 ans.

Un juriste pourrait -il me donner les textes de lois pour que je puisse en toute sérénité me rendre à la mairie, sans craindre de réveiller un vieux dossier et que l'on me demande d'écrouler.

Je souhaite simplement faire de cette petite maison une résidence secondaire. Il y a l'eau mais pas l'électricité. Je souhaite être définitivement en règle.

Merci pour votre réponse.

Par **Isabelle FORICHON**, le **26/01/2011** à **19:40**

Bonjour,

Le terrain étant toujours inconstructible vous ne pouvez pas agrandir, sauf si le POS mentionne une possibilité d'extension de 20% par exemple.

merci de m'indiquer si cette clause est indiquée dans le POS je chercherais ensuite, si vous souhaitez, pour le délai...